

RAPPORT D'ACTIVITE 2014

Nos réf. : CRAT/15/NT.213 Le 13 novembre 2015

La Commission Régionale d'Aménagement du Territoire

exerce une compétence consultative générale en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme en Wallonie





En hommage à Monsieur Pierre GOT, décédé en juillet 2014, Il était membre de la CRAT depuis 1985 et fut Président entre 1999 et 2003.

Réf.: CRAT/15/NT.213 2/42



Partie I : PRESENTATION DE LA CRAT

1.	Un bref historique	6
2.	Les missions	7
2.1. 2.2. 2.3.	Les missions définies par le CWATUPE Les missions définies par le Code de l'Environnement Les missions définies par le décret relatif au développement rural	10
2.4. 2.5. 2.6.	Les missions définies par le décret relatif aux parcs naturels	10 11
3.	La composition	. 12
3.1. 3.2.	Composition des sections et du bureau de la CRAT jusqu'au 02 octobre 2014 Composition des sections et du bureau de la CRAT à partir du 2 octobre 2014	
	Partie II: LES INSTANCES DE LA CRAT: Missions et travaux 2014	
	Thousand St travaax 2011	
1. 2.	L'assemblée générale Le bureau	. 18 . 18
3.	Les sections	. 19
3.1. 3.2. 3.3.	La section "Orientation-décentralisation" La section "Aménagement normatif"	20
4.	Les groupes de travail	
4.1.	Le groupe de travail "Agrément des auteurs d'études d'incidences sur l'environnement"	23
4.2. 4.3.	Le groupe de travail "SDER" Le groupe de travail "PRMD"	24
5.	Le secrétariat	. 24
	Partie III : LES ACTIVITES DE LA CRAT	
1.	Les Avis	. 26
1.1.	Les avis et considérations relatifs à des avant-projets de décrets ou d'arrêtés	
1.2. 1.3.	Les avis d'initiative	
1.4.	Les avis remis dans le cadre des procédures définies par le Code de l'Environnement	
1.5.	Les avis remis dans le cadre des procédures définies par le décret relatif au développement rural	
1.6. 1.7.	Les avis remis dans le cadre des procédures définies par le décret relatif aux parcs naturels Les avis remis dans le cadre des procédures définies par le décret relatif à la mobilité et à	
1.8.	l'accessibilité locales Les avis remis dans le cadre des procédures définies par le décret relatif à la valorisation	
1.9. 1.10.	des terrils Programmation annuelle des opérations jugées prioritaires Autres avis	30



2.	Les représentations externes	32
2.1. 2.2.	La Commission d'avis sur les recoursLa Commission d'agrément des auteurs de projets	
2.2.	Le comité d'accompagnement des Maisons de l'urbanisme	
2.4.	Le Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable	
2.5.	Autres représentations	33
	Partie IV: ANNEXES	
1.	Les avis remis dans le cadre des procédures définies par le CWATUPE	35
2.	Les avis remis dans le cadre de la procédure d'évaluation des incidence l'environnement au sens du Livre 1 ^{er} du Code de l'environnement	

Réf.: CRAT/15/NT.213 4/42



I. PRESENTATION DE LA CRAT

Un bref historique

Les missions

La composition

Réf.: CRAT/15/NT.213 5/42



Un bref historique

Le 29 mars 1962, la politique d'aménagement du territoire et d'urbanisme se concrétise en Belgique par l'adoption par le Parlement de la loi organique sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Cette loi traite non seulement de l'octroi des permis de bâtir, mais elle prévoit aussi pour la première fois en Belgique, une hiérarchie des outils d'aménagement et l'instauration, pour chaque niveau de plan, d'une commission consultative d'avis.

Les commissions provinciales d'avis mises en place dans les années septante dans le cadre de l'élaboration des plans de secteur peuvent être considérées comme les ancêtres de la Commission régionale d'aménagement du territoire.

La montée en puissance de la problématique environnementale, la participation citoyenne, l'expertise et la consultation en amont des décisions vont entraîner des modifications du Code wallon de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et l'institution d'une commission régionale par un arrêté ministériel du 15 mars 1976.

Le 12 octobre 1985, l'Exécutif régional wallon adopte un décret et un arrêté d'exécution qui constitue la Commission consultative régionale d'aménagement du territoire (CRAT).

La CRAT est officiellement installée le 23 juin 1986 par Monsieur A. LIENARD, Ministre de l'aménagement du territoire. La première réunion de la CRAT se tient quant à elle le 26 juin 1986.

Réf.: CRAT/15/NT.213 6/42



2. Les missions

D'une manière générale, la CRAT a pour mission, en tant qu'organe consultatif, de remettre des avis aux autorités publiques de la Région wallonne (Gouvernement wallon, Ministre de l'aménagement du territoire, Collèges communaux...) dans différentes matières relatives à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme, aux opérations de développement urbaines et rurales, et plus particulièrement :

- Sur les documents planologiques et d'orientation ;
- Sur les projets de rénovation et de revitalisation urbaine ;
- Sur les programmes communaux de développement rural.

Elle intervient également dans les procédures d'évaluation des incidences sur l'environnement de projets en remettant des avis sur :

- Les demandes d'agrément des bureaux d'études habilités à réaliser des études d'incidences sur l'environnement ;
- La qualité de toutes les études d'incidences de projets privés ou publics réalisées en Région wallonne et sur l'opportunité des projets correspondants.

De plus, elle intervient dans les procédures relatives aux parcs naturels et aux plans urbains de mobilité.

2.1. Les missions définies par le CWATUPE

Les missions de la CRAT sont définies par l'article 6 du CWATUPE :

« Le Gouvernement désigne la ou les sections chargées de proposer les avis au bureau, sur tout projet de décret ou d'arrêté de portée générale relevant de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, en ce compris le schéma de développement de l'espace régional, le plan de secteur et le règlement régional d'urbanisme.

Le Gouvernement consulte la CRAT sur tout projet de décret ou d'arrêté de portée générale relevant de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ».

L'article 240 du CWATUPE définit plus précisément les missions de la CRAT en les répartissant au sein de ses trois sections :

« § 2. La <u>section d'orientation et de décentralisation</u> a pour mission de proposer à la commission l'avis sur l'élaboration ou la révision d'un règlement communal d'urbanisme, d'un rapport urbanistique et environnemental pour autant qu'il ne soit pas élaboré ou révisé en application de l'article 33 ou de l'article 34, ou d'un plan communal d'aménagement qui ne s'écarte pas du plan de secteur.

Elle a aussi pour mission de proposer à la commission l'avis sur toute question relative au développement territorial en milieu urbain et en milieu rural, en ce compris celui sur le programme de développement rural, en vue d'harmoniser toutes les actions menées en application de législations et de réglementations, ainsi que de favoriser et de promouvoir toutes actions concertées de diverses autorités administratives compétentes.

Réf.: CRAT/15/NT.213 7/42



- § 3. La <u>section d'aménagement normatif</u> a pour mission de proposer à la commission l'avis, à tous les stades de leur évolution, sur les révisions du plan de secteur, les plans communaux d'aménagement qui s'écartent des plans de secteur, les règlements régionaux d'urbanisme ainsi que sur les rapports urbanistiques et environnementaux élaboré ou révisés en application des articles 33 et 34.
- § 4. La <u>section d'aménagement actif</u> a pour mission de proposer à la commission l'avis sur toute question de rénovation urbaine, de revitalisation urbaine, de sites à réaménager, de sites de réhabilitation paysagère et environnementale et de valorisation des terrils, en vue d'harmoniser dans lesdites opérations toutes les actions menées en application de législations et réglementations, ainsi que de favoriser et promouvoir toutes actions concertées des diverses autorités administratives compétentes ».



Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des missions de la CRAT définies par le CWATUPE.

Outils d'aménagement du territoire	Réf. légale	Missions de la CRAT	(*)
Schéma de développement de	Art. 13 à	- Information sur les études préalables	
l'espace régional (SDER)	15	- Avis sur le projet de SDER	
Rapport urbanistique et environnemental (RUE)	Art. 18 ter et 33	 Avis sur l'exonération de l'évaluation environnementale 	*
` '	3.33	- Avis sur le RUE	
Zone d'aménagement communal concerté (ZACC)	Art. 33	- Avis sur le RUE	*
Zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel (ZACCCI)	Art. 34	- Avis sur le RUE	*
Plan de secteur	Art. 42 à 46	 Invitation à la réunion d'information préalable (Art. 42 bis) Avis sur l'exonération de l'étude d'incidences Avis sur le contenu de l'étude d'incidences 	
	40	 Information sur les études préalables Avis sur le projet de révision du plan des secteurs 	
Plan communal d'aménagement (PCA)	Art. 50 à 54	 Invitation à la réunion d'information préalable (Art. 54) Avis sur l'exonération de l'évaluation environnementale Avis sur le contenu de l'évaluation environnementale Avis sur le projet de PCA 	* *
Règlement communal	Art. 78 et	- Information sur les études préalables	*
d'urbanisme (RCU)	79	- Avis sur le projet de RCU	*
Périmètres SEVESO	Art. 136 bis	- Avis sur le périmètre	
	A.t. 167 }	 Avis sur l'exonération de l'évaluation environnementale 	*
Site à réaménager (SAR)	Art. 167 à 169 et 463	 Avis sur le périmètre de SAR Avis sur la demande de subvention pour l'aménagement du site 	
Site de réhabilitation paysagère et environnementale (SRPE)	Art. 182	 Avis sur l'exonération de l'évaluation environnementale Avis sur le périmètre du SRPE 	*
Revitalisation urbaine	Art. 172 et 471 à 476	- Avis sur le projet de revitalisation urbaine	
Rénovation urbaine	Art. 173 et AGW du 28/02/2013	- Avis sur l'opération de rénovation urbaine	

^(*) La CRAT est consultée si la commune concernée par le projet n'a pas de Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM).

Réf.: CRAT/15/NT.213 9/42



2.2. Les missions définies par le Code de l'Environnement

Sur base du décret du 11 septembre 1985, la CRAT est consultée sur les demandes d'agrément des bureaux habilités à réaliser des études d'incidences sur l'environnement. La CRAT remet également un avis sur l'opportunité des projets correspondants au regard des objectifs définis par l'article 1^{er} du CWATUPE et sur la qualité de toutes les études d'incidences de projets privés ou publics réalisées en Région wallonne.

La procédure d'évaluation des incidences sur l'environnement de projets est, depuis le 04 mai 2005, réglée par le décret du 27 mai 2004 et l'arrêté du 17 mars 2005 relatifs au Livre 1^{ier} du Code de l'Environnement qui ont intégré le décret du 11 septembre 1985 et son arrêté d'exécution.

La procédure actuelle d'évaluation des incidences sur l'environnement prévoit que la CRAT soit consultée si la commune dans laquelle il est prévu d'implanter le projet n'a pas de Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM).

En plus de remettre un avis sur la qualité de l'étude d'incidences et sur l'opportunité du projet, la CRAT est également invitée à participer à la réunion d'information du public avant l'introduction de la demande de permis et remet un avis sur le contenu de l'étude d'incidences si son avis est sollicité.

2.3. Les missions définies par le décret relatif au développement rural

Sur base du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural et de son arrêté d'exécution du 12 juin 2014, la CRAT remet un avis sur les projets de programmes communaux de développement rural. Son avis est remis directement au Ministre qui a le développement rural dans ses attributions.

2.4. Les missions définies par le décret relatif aux parcs naturels

Sur base du décret du 16 juillet 1985 relatif aux parcs naturels, la CRAT remet un avis sur les projets de création de parcs naturels.

Les projets sont soumis au système d'évaluation des incidences sur l'environnement organisé par le chapitre 2 de la partie V du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement. La CRAT est dès lors également invitée à remettre un avis, si le Gouvernement le juge utile, sur les demandes d'exonération de l'évaluation environnementale dans le cas où le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences non négligeables sur l'environnement. Elle remet également un avis sur le contenu de l'évaluation environnementale.



2.5. Les missions définies par le décret relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales

Sur base du décret du 01 avril 2004, la CRAT remet un avis sur les projets de plans urbains de mobilité.

Dans le cadre de cette procédure, la CRAT remet également un avis sur les demandes d'exonération de l'évaluation environnementale dans le cas où le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences non négligeables sur l'environnement et sur le contenu de l'évaluation environnementale. Elle est également informée des études préalables qui sont réalisées dans le cadre de l'élaboration d'un projet de plan urbain de mobilité.

En ce qui concerne les plans communaux de mobilité, la CRAT est informée de leur élaboration lorsqu'ils ont été adoptés définitivement.

2.6. Les missions définies par le décret relatif à la valorisation des terrils

Suite au décret du 06 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative, la CRAT remet un avis sur les projets de classification des terrils. La procédure relative à la classification des terrils est reprise dans un décret du 09 mai 1985.



3. La composition

En vertu des articles 241 et 242 du CWATUPE, la CRAT est composée, outre le Président, de 45 membres effectifs et de 45 membres suppléants nommés par le Gouvernement wallon pour une durée de cinq ans, soit 91 membres.

Le Gouvernement nomme le Président de la CRAT hors section ainsi qu'un Vice-Président par section.

Il nomme également directement quinze membres effectifs et quinze membres suppléants dans chaque section, dont cinq mandataires publics ou leurs représentants. En outre, il veille à une répartition géographique équilibrée, ainsi qu'à assurer :

- pour la section d'orientation et de décentralisation, la représentation des universités et des professions indépendantes ainsi que celle des organisations et des associations sociales, économiques, culturelles, de mobilité et liées à la recherche de la performance énergétique;
- pour la section d'aménagement normatif, la représentation agricole, celle des intercommunales, la représentation économique et sociale ainsi que celle des associations de tourisme et de protection de l'environnement;
- pour la section d'aménagement actif, la représentation des professions indépendantes, celle de la construction ainsi que celle des organisations et associations professionnelles, sociales et culturelles.

Le Bureau de la CRAT est composé du Président, des Vice-Présidents et de deux représentants élus par section.

Le Gouvernement wallon a modifié la composition de la CRAT par un arrêté entré en vigueur le 2 octobre 2014.



3.1. Composition des sections et du bureau de la CRAT jusqu'au 2 octobre 2014

Président: Pierre GOVAERTS

BUREAU

Président	Pierre GOVAERTS
Vice-Présidents	Pierre GOT Vincent DECALLAIS Josiane PIMPURNIAUX
Membres de la section « Orientation-décentralisation »	Michel JOUREZ Cécile NEVEN
Membres de la section « Aménagement actif »	Francis ALARD -
Membres de la section « Aménagement normatif »	Christian TAXHET Fabienne THONET

Section « ORIENTATION-DECENTRALISATION »

<u>Président de la section</u> : Vincent DECALLAIS

	Effectif	Suppléant
Représentation politique	Vincent DECALLAIS Michel JOUREZ Yves DELFORGE Philippe LHOMME Jean-Henri DEWEZ	Hélène DUBOIS André VERLAINE Daniel WATHELET Alain DELCHEF Philippe VANHOLLEBEKE
Représentation des	Michèle HAINE	Jacques TELLER
universités	Jean-Luc QUOISTIAUX	Benoît MORITZ
	Bernadette VAUCHEL	Bernadette MERENNE
Professions indépendantes	Jacques LEENDERS	Didier LEPOT
Associations culturelles	Francis DELPORTE	Martine GILLES
	Olivier GUILLITTE	Philippe MATTART
Associations sociales	Jean-Luc BELOT	Julie RIGO
Représentation économique	Cécile NEVEN	Claude DEKELLE
Représentation mobilité	Sylviane GILMONT	Christophe DANAUX
Représentation liée à la recherche de la performance énergétique	Yves HANIN	Anne SINZOT



Section « AMENAGEMENT NORMATIF »

<u>Présidente de la section</u> : Josiane PIMPURNIAUX

	Effectif	Suppléant
Représentation politique	Fabienne THONET Josiane PIMPURNIAUX Catherine THIERNESSE Jean DUMONT Nicolas THISQUEN	Stéphanie SCAILQUIN Christian TAXHET Christian COELMONT Denis BRUSSELMANS Olivier BOUSSART
Représentation agricole	René VANSNICK	Séverine VAN WAEYENBERGE
Représentation intercommunales	Frédéric MANIGART Emile VAN AELST	Pierre GAUCET Céline HERMANS
Représentation économique et sociale	Samuël SAELENS Anne VERGARI André BOULVIN	Robert BASSETTO Jacques DE JONGH Gonzague MILIS
Associations du tourisme	Vanessa GRANDGAGNAGE	Barbara DESTREE
Protection de l'environnement	Hélène ANCION Françoise ERNEUX Sylvie EYBEN	Lucie RENUART Nicolas NEDERLANDT Xavier DE MUNCK

Section « AMENAGEMENT ACTIF »

<u>Président de la section</u> : Pierre GOT

	Effectif	Suppléant
Représentation politique	Christine CHERMANNE Coralie VIAL Didier HENROTTIN Pierre GOT Géraldine DESILLE	Alain MASSON Christophe BREUER Araldo FILIPPI Jean-Michel DEGRAEVE Grégory CHINTINNE
Professions indépendantes	Benoît COLIN Dominique-Anne FALYS	Angelo DORE Sophie TILMAN
Professions de la construction	Nathalie HENRY Virginie DUFRASNES	Virginie RICHIUSO Michel PERE
Associations professionnelles	Stéphanie LIBERT Thibault CEDER Roberto BASSETTO	Anouk HERBIET Alexandre PONCHAUT Eric SCHARTZ
Associations sociales	Francis ALARD Vincent SCIARRA	Laurence COLLART Pierre JACQUEMIN
Associations culturelles	Bruno VAN MOL	Jean-Louis DE LAET



3.2. Composition des sections et du bureau de la CRAT à partir du 2 octobre 2014

Président : Pierre GOVAERTS

BUREAU

Président	Pierre GOVAERTS
Vice-Présidents	Jean-Michel DEGRAEVE Catherine THIERNESSE Vincent DECALLAIS
Membres de la section « Orientation-décentralisation »	Cécile NEVEN Michel JOUREZ
Membres de la section « Aménagement actif »	Dominique-Anne FALYS Francis ALARD
Membres de la section « Aménagement normatif »	Nicolas THISQUEN Christian TAXHET

Section « ORIENTATION-DECENTRALISATION »

<u>Président de la section</u> : Vincent DECALLAIS

	Effectif	Suppléant
Représentation politique	Vincent DECALLAIS Michel JOUREZ Yves DELFORGE Philippe LHOMME Jean-Henri DEWEZ	Hélène DUBOIS André VERLAINE Daniel WATHELET Alain DELCHEF Philippe VANHOLLEBEKE
Représentation des universités	Michèle HAINE Jean-Luc QUOISTIAUX Bernadette VAUCHEL	Jacques TELLER Benoît MORITZ Bernadette MERENNE
Professions indépendantes	Jacques LEENDERS	Didier LEPOT
Associations culturelles	Francis DELPORTE Olivier GUILLITTE	Martine GILLES Philippe MATTART
Associations sociales	Lydie GAUDIER	Julie RIGO
Représentation économique	Cécile NEVEN	Claude DEKELLE
Représentation mobilité	Sylviane GILMONT	Christophe DANAUX
Représentation liée à la recherche de la performance énergétique	Yves HANIN	Anne SINZOT



Section « AMENAGEMENT NORMATIF »

<u>Présidente de la section</u> : Catherine THIERNESSE

	Effectif	Suppléant
Représentation politique	Cédric du MONCEAU Christian TAXHET Catherine THIERNESSE Jean DUMONT Nicolas THISQUEN	Stéphanie SCAILQUIN Silvana RUSSO Christian COELMONT Denis BRUSSELMANS Olivier BOUSSART
Représentation agricole	René VANSNICK	Séverine VAN WAEYENBERGE
Représentation intercommunales	Frédéric MANIGART Sophie VAN BLEYENBERGH	Marjorie NICOLAS Céline HERMANS
Représentation économique et sociale	Samuël SAELENS Anne VERGARI André BOULVIN	Robert BASSETTO Jacques DE JONGH Gonzague MILIS
Associations du tourisme	Vanessa GRANDGAGNAGE	Barbara DESTREE
Protection de l'environnement	Hélène ANCION Françoise ERNEUX Sylvie EYBEN	Lucie RENUART Nicolas NEDERLANDT Xavier DE MUNCK

Section « AMENAGEMENT ACTIF »

<u>Président de la section</u> : Jean-Michel DEGRAEVE

	Effectif	Suppléant
Représentation politique	Christine CHERMANNE Coralie VIAL Didier HENROTTIN Jean-Michel DEGRAEVE Géraldine DESILLE	Vincent DESQUESNES Christophe BREUER Araldo FILIPPI Georgios MAILLIS Grégory CHINTINNE
Professions indépendantes	Benoît COLIN	Angelo DORE
	Dominique-Anne FALYS	Sophie TILMAN
Professions de la	Nathalie HENRY	Virginie RICHIUSO
construction	Virginie DUFRASNE	Michel PERE
Associations	Stéphanie LIBERT	Anouk HERBIET
professionnelles	Thibault CEDER	Alexandre PONCHAUT
	Robert BASSETTO	Eric SCHARTZ
Associations sociales	Francis ALARD	Laurence COLLART
	Vincent SCIARRA	Pierre JACQUEMIN
Associations culturelles	Bruno VAN MOL	Jean-Louis DE LAET



II. LES INSTANCES DE LA CRAT : Missions et travaux 2014

L'Assemblée générale

Le Bureau

Les Sections

Les Groupes de travail

Le Secrétariat

Réf.: CRAT/15/NT.213 17/42



La structure de la CRAT est fixée par le CWATUPE et résulte des missions qu'elle doit remplir. Elle comprend une assemblée générale, un bureau, des sections spécialisées et des groupes de travail. L'administration de la Commission est assurée par un secrétariat.

1. L'assemblée générale

L'assemblée générale de la CRAT est composée du Président et des 90 membres (effectifs et suppléants) qui composent les trois Sections de la Commission.

Elle se réunit au moins une fois par année pour approuver le rapport d'activités.

L'assemblée générale s'est réunie le 20 juin 2014 à ONHAYE.

Le bureau

Le bureau est l'instance décisionnelle de la CRAT. Il se réunit au moins dix fois par année pour organiser les travaux de la CRAT et assurer la conduite du secrétariat.

Il a la possibilité d'évoquer toutes questions traitées par les sections.

Il se réunit en général les 2^{èmes} vendredis et 4^{èmes} jeudis de chaque mois.

En 2014, le bureau s'est réuni à 18 reprises.

Dans le cadre de ses missions, il a notamment :

- approuvé l'ensemble des avis préparés par les sections ;
- coordonné le calendrier des réunions des structures de la CRAT ;
- assuré la conduite du secrétariat ;
- établit le budget 2014 et assuré le suivi des dépenses ;
- organisé l'assemblée générale de juin 2014;
- réparti les travaux au sein des sections ;
- finalisé la mise en place du site internet de la CRAT (www.lacrat.be);
- rencontré à plusieurs reprises les commissions flamande et bruxelloise d'aménagement du territoire (SARO et CRD).

Voici les travaux du bureau en quelques chiffres pour l'année 2014 :

Nombre de réunions :	18
Nombre d'avis approuvés :	156
Nombre total de présences :	118
Nombre moyen de membres présents aux réunions	6,6



3. Les sections

La CRAT est subdivisée en trois sections permanentes définies par l'article 240 du CWATUPE.

3.1. La section « Orientation-décentralisation »

La section « Orientation-décentralisation » a pour mission de préparer les avis sur l'élaboration ou la révision d'un règlement communal d'urbanisme, d'un rapport urbanistique et environnemental pour autant qu'il ne soit pas élaboré ou révisé en application de l'article 33 ou de l'article 34, ou d'un plan communal d'aménagement qui ne s'écarte pas du plan de secteur.

Elle a aussi pour mission de préparer les avis suivants :

- sur toute question relative au développement territorial en milieu urbain et en milieu rural, en vue d'harmoniser toutes les actions menées en application de législations et de réglementations, ainsi que de favoriser et de promouvoir toutes actions concertées de diverses autorités administratives compétentes;
- sur les programmes communaux de développement rural (PCDR);
- sur les projets de plans urbains de mobilité et sur les projets de parcs naturels.

La section « Orientation-décentralisation » s'est réunie à 15 reprises (en général les 1^{ers} mercredis de chaque mois).

Dans le cadre de ses missions, la section a notamment :

- préparé des avis sur des dossiers de développement rural ;
- préparé un avis sur un nouveau modèle de fiche-projet de PCDR ;
- suivi un exposé sur « la fiscalité, le logement et l'aménagement du territoire » présenté par des chercheurs de la CPDT;
- suivi un exposé sur le programme wallon de développement rural, présenté par la DGO3 ;
- préparé un avis d'initiative sur le projet d'AGW « développement rural » ;
- préparé un avis sur le projet de décret « développement rural » ;

Voici les travaux de la section en guelques chiffres pour l'année 2014 :

Nombre de réunions :	15
Nombre d'avis préparés :	14
Nombre total de présences :	148
Nombre moyen de membres présents aux réunions	9,9



3.2. La section « Aménagement normatif »

La section « Aménagement normatif » a pour mission de préparer les avis, à tous les stades de leur évolution, sur les révisions du plan de secteur, les plans communaux d'aménagement qui s'écartent des plans de secteur, les règlements régionaux d'urbanisme ainsi que sur les rapports urbanistiques et environnementaux élaborés ou révisés en application des articles 33 et 34.

Elle a aussi pour mission de préparer les avis suivants :

- sur tout projet de décret ou d'arrêté de portée générale relevant de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;
- sur tout projet soumis à évaluation des incidences sur l'environnement au sens du Code de l'Environnement ;
- sur les projets de périmètre « Seveso ».

La section « Aménagement normatif » s'est réunie à 35 reprises (en général les 2^{èmes} et 4^{èmes} mardis de chaque mois).

Dans le cadre de ses missions, la section a notamment :

- préparé des avis sur des dossiers d'aménagement du territoire et d'environnement;
- préparé un avis sur le projet de décret relatif aux implantations commerciales ;
- préparé un avis sur le projet d'AGW relatifs aux implantations commerciales ;
- préparé un avis sur le projet de décret relatif aux implantations éoliennes ;
- préparé un avis sur le projet d'AGW relatif aux terres excavées ;
- préparé un avis sur le projet d'AGW « CoDT » ;

Voici les travaux de la section en quelques chiffres pour l'année 2014 :

Nombre de réunions :	35
Nombre d'avis préparés :	71
Nombre total de présences :	299
Nombre moyen de membres présents aux réunions	8,5

3.3. La section « Aménagement actif »

La section « Aménagement actif » a pour mission de préparer les avis sur toute question de rénovation urbaine, de revitalisation urbaine, de sites à réaménager, de sites de réhabilitation paysagère et environnementale et de valorisation des terrils, en vue d'harmoniser dans lesdites opérations toutes les actions menées en application de législations et réglementations, ainsi que de favoriser et promouvoir toutes actions concertées des diverses autorités administratives compétentes.

Elle a aussi pour mission de préparer des avis dans le cadre de la valorisation des terrils.

La section « Aménagement actif » s'est réunie à 10 reprises (en général les 1^{ers} vendredis de chaque mois).

Réf.: CRAT/15/NT.213 20/42



Dans le cadre de ses missions, la section a notamment :

- préparé des avis sur des dossiers d'aménagement opérationnel ;
- préparé un avis sur la proposition d'utilisation des budgets 2014 consacrés aux outils d'aménagement opérationnel.

Voici les travaux de la section en quelques chiffres pour l'année 2014 :

Nombre de réunions :	10
Nombre d'avis préparés :	43
Nombre total de présences :	79
Nombre moyen de membres présents aux réunions	7,9

Réf.: CRAT/15/NT.213 21/42



La répartition des missions au sein de ces trois sections est illustrée par le tableau repris ci-dessous.

ORIENTATION- DECENTRALISATI		AMENAGEMENT NORMATIF		AMENAGEMENT ACTIF	
	Délais		Délais		Délais
- Règlements communaux	60 j.	- Schéma de développement de l'espace régional	45 j.	- Sites à réaménager	30 j.
d'urbanisme (*) - Rapports	30 j.	- Règlements régionaux d'urbanisme	30 j.	 Sites de réhabilitation paysagère et environnementale 	30 j.
urbanistiques et environnementaux (*)		 Rapports urbanistiques et environnementaux de ZACC et de ZACCI (*) 	30 j.	- Opérations de Revitalisation urbaine	45 j.
- Plans communaux d'aménagement qui ne s'écartent pas du	60 j. (1)	- Révisions de plan de secteur	60 j. (1)	- Opérations de Rénovation urbaine	45 j.
plan de secteur (*)	2	 Plans communaux d'aménagement qui s'écartent du plan de secteur (*) 	60 j. (1)	- Valorisation des terrils	Pas
- Programmes communaux de développement rural	2 mois	- Périmètres « SEVESO »	30 j.		précisé
- Parcs naturels	60 j. (1)	 Les demandes de permis soumises à étude d'incidences sur l'environnement (*) 	30/60 j. (2)		
- Plans urbains de mobilité	45 j. (1)	- Législations liées à l'aménagement du ter l'urbanisme	ritoire et à	_	
- Réflexions prospective ses missions	s liées à	- Réflexions prospectives liées à ses missio	ns	- Réflexions prospectives liée missions	es à ses

^{(*):} Rôle supplétif en cas d'absence de CCATM

Réf.: CRAT/15/NT.213 22/42

^{(1): 30} jours pour les demandes d'exonération d'évaluation environnementale et les projets de contenu de l'évaluation environnementale (2): 30 jours pour les permis uniques « classe 2 » et les permis liés aux CWATUP et 60 jours pour les permis uniques « classe 1 »



4. Les groupes de travail

Le Bureau de la CRAT et les sections peuvent constituer en leur sein des groupes de travail chargés de procéder à l'étude préparatoire de certaines questions particulières.

Dans ce cadre, ils peuvent recueillir toute information nécessaire à l'accomplissement de leur mission.

4.1. Le Groupe de travail « Agrément des auteurs d'études d'incidences sur l'environnement »

Depuis le 1^{er} octobre 2002, la procédure relative à l'agrément des auteurs d'études d'incidences sur l'environnement est régie par l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement dans la Région wallonne (ses dispositions ont été intégrées dans le Code de l'Environnement). Il prévoit que les demandes d'agrément sont soumises, non plus uniquement à l'avis du Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable (CWEDD), mais également à l'avis de la CRAT.

Entre le 1^{er} octobre 2002 et le 31 décembre 2009, une section mixte « Agrément » composée de membres du CWEDD et de la CRAT a préparé, pour ces deux instances, les avis relatifs à l'agrément des auteurs d'études d'incidences.

Le 10 septembre 2009, le Bureau de la CRAT a décidé de procéder à la scission de la section mixte et de créer, en son sein, un groupe de travail approprié. Suite à un appel à candidature, le Bureau a nommé six membres, dont deux par Section. Ce groupe de travail a débuté ses travaux le 1^{er} janvier 2010.

	Effectif	Suppléant
Pour la Section « Aménagement actif »	Dominique-Anne FALYS Francis ALARD	Eric SCHARTZ
Pour la Section « Aménagement normatif »	Samuël SAELENS, Président Nicolas THISQUEN	Anne VERGARI
Pour la Section « Orientation- décentralisation »	Yves HANIN Cécile NEVEN	Vincent DECALLAIS

Le groupe de travail « Agrément des auteurs d'études d'incidences sur l'environnement » s'est réuni à 12 reprises.

Dans le cadre de ses missions, le groupe de travail a principalement préparé des avis relatifs aux demandes d'agrément des auteurs d'études d'incidences sur l'environnement.

Voici les travaux du groupe de travail en guelgues chiffres pour l'année 2014 :

Nombre de réunions :	12
Nombre d'avis préparés :	26
Nombre total de présences des membres de la CRAT :	43
Nombre moyen de membres présents aux réunions :	3,6

Réf.: CRAT/15/NT.213 23/42



Le groupe de travail a auditionné systématiquement les bureaux d'études afin de mieux appréhender leurs compétences et leur expérience, notamment en matière d'aménagement du territoire.

4.2. Le Groupe de travail « SDER »

Ce groupe de travail s'est réuni à 6 reprises en 2014 en vue de la préparation l'avis sur le projet de SDER.

Voici les travaux du groupe de travail en quelques chiffres :

Nombre de réunions :	6
Nombre d'avis préparés :	1
Nombre total de présences des membres de la CRAT :	108
Nombre moyen de membres présents aux réunions :	18

4.3. Le Groupe de travail « PRMD »

Ce groupe de travail s'est réuni à 4 reprises en 2014 afin de préparer l'avis sur le projet de programme de mobilité durable.

Voici les travaux du groupe de travail en quelques chiffres :

Nombre de réunions :	4
Nombre d'avis préparés :	1
Nombre total de présences des membres de la CRAT :	35
Nombre moyen de membres présents aux réunions :	8,8

5. Le secrétariat

Le secrétariat de la CRAT assure toutes les missions qui sont nécessaires au fonctionnement de la CRAT. Il prépare les réunions et les travaux de la commission, des sections et groupes de travail et en assure le suivi administratif.

Il réunit la documentation relative aux travaux de la commission et remplit toutes les missions utiles au bon fonctionnement de la commission.

Les membres du secrétariat de la CRAT font partie du personnel du Conseil Economique et Social de Wallonie (C.E.S.W.), dont une des missions est d'assurer le secrétariat de divers conseils consultatifs.

Secrétaires	Benoît BRASSINE, Géographe-Urbaniste
Secrétaires administratives	Jeremy HULS, Géographe Isabelle HUYSMANS et Laurie PRESTI

Réf.: CRAT/15/NT.213 24/42



III. LES ACTIVITES DE LA CRAT

Les avis

Les représentations externes

Réf.: CRAT/15/NT.213 25/42



Les Avis

En 2014, la CRAT a remis 156 avis (120 avis en 2013) qui se répartissent de la manière suivante :

- 1 avis d'initiative relatif au projet d'AGW portant exécution du projet de décret relatif au Développement rural
- 9 avis relatifs à des avant-projets de décrets ou d'arrêtés ;
- 55 avis relatifs à des documents d'aménagement du territoire ;
- 81 avis relatifs à des procédures définies par le Code de l'Environnement, dont 55 avis « évaluation des incidences sur l'environnement de projets » et 26 avis relatifs à des demandes d'agrément/de renouvellement d'agrément des auteurs d'études d'incidences ;
- 6 avis relatifs à des programmes communaux de développement rural ;
- 1 avis sur la proposition d'utilisation des budgets 2014 consacrés aux outils d'aménagement opérationnels ;
- 1 avis sur un projet de parc naturel;
- 1 avis sur la valorisation d'un terril;
- 1 autre avis sur le modèle de fichet-projet PCDR.

L'ensemble des avis, à l'exception des avis relatifs à des demandes d'agrément/de renouvellement d'agrément des auteurs d'études d'incidences, sont disponibles sur le site internet de la CRAT (www.lacrat.be).

1.1. Les avis et considérations relatifs à des avant-projets de décrets ou d'arrêtés

La CRAT a remis 9 avis sur des avant-projets de décrets ou d'arrêtés.

Date	N°	Avis	Thématique abordée
27 février 2014	118	Projet de schéma de développement de l'espace régional (SDER)	Aménagement du territoire
27 mars 2014	200	Avant-projet d'arrêté formant le Code du développement territorial (CoDT) – partie réglementaire	Aménagement du territoire
13 février 2014	93	Avant-projet de décret et projets d'arrêtés relatifs aux implantations commerciales	Commerce
7 novembre 2014	577	Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret relatif aux implantations commerciales	Commerce
16 janvier 2014	27	Avant-projet de décret modifiant le décret du 6 juin 1991 relatif au Développement rural – Première lecture	Ruralité
13 mars 2014	159	Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la gestion des terres excavées	Sol
13 mars 2014	168	Projet de Plan Stratégique Géomatique pour la Wallonie	Géomatique
27 février 2014	116	Avant-projet de décret relatif à l'implantation d'éoliennes en Wallonie	Eoliennes
15 décembre 2014	620	Plan Régional de Mobilité Durable	Mobilité

Réf.: CRAT/15/NT.213 26/42



1.2. Les avis d'initiative

En 2014, la CRAT a remis un seul avis d'initiative relatif au projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du projet de décret relatif au Développement rural – Première lecture.

1.3. Les avis relatifs à des documents d'aménagement du territoire

En 2014, la CRAT a remis 55 avis sur des documents d'aménagement du territoire. Le tableau ci-dessous présente un aperçu chiffré des avis remis par la CRAT en 2013 et en 2014.

Outils d'aménagement du territoire	Missions de la CRAT	Année 2013	Année 2014
Rapport urbanistique et environnemental (RUE)	 Avis sur l'exonération de l'évaluation environnementale 	0	0
environnemental (ROE)	- Avis sur le RUE	0	0
Zone d'aménagement communal concerté (ZACC)	- Avis sur le RUE	3	1
Zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel (ZACCCI)	- Avis sur le RUE	0	0
	 Avis sur l'exonération de l'étude d'incidences 	0	0
Plan de secteur (PS)	 Avis sur le contenu de l'étude d'incidences 	0	3
	- Information sur les études préalables	0	3
	 Avis sur le projet de révision du plan de secteur 	6	1
	 Avis sur l'exonération de l'évaluation environnementale 	1	1
Plan communal d'aménagement (PCA)	 Avis sur le contenu de l'évaluation environnementale 	2	2
	- Avis sur le projet de PCA	2	2
Pàglament sommunal	- Information sur les études préalables	0	0
Règlement communal d'urbanisme (RCU)	- Avis sur le projet de RCU	0	0
Périmètre SEVESO	- Avis sur le périmètre	0	0
	 Avis sur l'exonération de l'évaluation environnementale 	1	0
Site à réaménager (SAR)	- Avis sur le périmètre de SAR	15	29
	 Avis sur la demande de subvention pour l'aménagement du site 	0	0
Site de réhabilitation paysagère et	 Avis sur l'exonération de l'évaluation environnementale 	1	0
environnementale (SRPE)	- Avis sur le périmètre de SRPE	0	3
Revitalisation urbaine	- Avis sur le projet de revitalisation urbaine	6	5
	- Avis sur l'affectation au logement social	0	0
Rénovation urbaine	 Avis sur la commission de rénovation urbaine 	3	0
	- Avis sur le financement de l'opération de rénovation urbaine	5	5
TOTAL		45	55

Réf.: CRAT/15/NT.213 27/42



Un tableau de synthèse des avis de la CRAT remis en 2014 est repris en annexe.

1.4. Les avis remis dans le cadre des procédures définies par le Code de l'Environnement

La CRAT a rendu, durant l'année 2014, 81 avis dans le cadre des procédures définies par le Code de l'environnement, soit 30 de plus qu'en 2013. Ces avis sont de deux types :

- les avis « Evaluation des incidences sur l'environnement de projets » ;
- les avis portant sur l'agrément des auteurs d'études d'incidences sur l'environnement de projet en Région wallonne.

1.4.1. Les avis « Evaluation des incidences sur l'environnement de projets »

En 2014, la CRAT a remis 55 avis relatifs à la qualité des études d'incidences sur l'environnement de projets privés ou publics réalisées en Région wallonne et sur l'opportunité des projets correspondants au regard des objectifs définis par l'article 1^{er} du CWATUPE, soit 11 de plus qu'en 2013.

Comme déjà signalé dans la partie 1 de ce rapport d'activité, la procédure actuelle d'évaluation des incidences sur l'environnement prévoit que la CRAT soit consultée si la commune dans laquelle l'implantation du projet est prévue n'a pas de CCATM. Pour quelques demandes de permis unique, les fonctionnaires techniques consultent toutefois la CRAT même s'il existe une CCATM dans la commune concernée.

Le tableau repris en annexe reprend l'ensemble des avis en la matière.

Quelques chiffres-clés peuvent être mis en évidence pour l'année 2014 :

- 47 % des projets sont localisés dans la province de Liège. En 2013, c'est en province du Hainaut que la CRAT a émis le plus d'avis sur des demandes de permis (59 %);
- 87 % des projets concernent des demandes de permis unique ;
- La CRAT a rendu un avis défavorable sur l'opportunité des projets dans 16 % des cas (18 % en 2012 et 27 % en 2013) ;
- La CRAT a jugé une seule étude d'incidences comme étant de qualité insatisfaisante ;
- En 2013, deux catégories de projets représentent 71 % des avis émis par la CRAT :
 - La catégorie « Aménagement du territoire, urbanisme, activités commerciales et de loisirs » compte 11 projets (20 %);
 - La catégorie « Processus industriels liés à l'énergie » compte 28 projets (51 %) dont 27 sont liés à des parcs éoliens ;
- La CRAT a rendu 12 avis dans le cadre de procédures de recours liées à des projets de parcs éoliens.

Réf.: CRAT/15/NT.213 28/42



1.4.2. Les avis relatifs à l'agrément des auteurs d'études d'incidences

Les auteurs d'études d'incidences sont agréés pour une ou plusieurs des 8 catégories de projets.

Cat.	Projets
1	Aménagement du territoire, urbanisme, activités commerciales et de loisirs
2	Projets d'infrastructure, en ce y compris le transport et les communications
3	Mines et Carrières
4	Processus industriels relatifs à l'énergie
5	Processus industriels de transformation de matières
6	Gestion des déchets
7	Gestion de l'eau (captage, épuration, distribution et traitement)
8	Permis liés à l'exploitation agricole

En 2014, la CRAT a remis 26 avis relatifs à des demandes, des renouvellements, des extensions ou des renouvellements et extensions d'agrément.

Depuis que la CRAT est consultée sur les demandes d'agrément, elle a remis 196 avis (voir tableau ci-dessous).

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
		De	mande									
11	9	3	3	4	7	4	4	5	1	0	5	56
		Re	nouvelle	ement								
4	4	5	8	4	11	14	8	8	3	3	17	86
		Ext	tension									
4	7	7	3	0	4	1	6	0	2	1	2	36
		Re	nouvelle	ement e	et exter	nsion						
8	5	3	4	1	1	3	4	3	3	3	2	37
TOTAL												
27	25	18	18	9	23	22	22	16	9	7	26	222

La CRAT n'a remis, en 2014, qu'un avis défavorable pour toutes les catégories sollicitées. Le tableau ci-dessous reprend un aperçu du type d'avis remis par la CRAT pour la période 2003-2014 et l'année 2014.

Avis	Part Part				
	Période 2003-2014	2014			
Favorable pour toutes les catégories sollicitées	50 % (n = 111)	77 % (n = 20)			
Favorable sous conditions pour toutes les catégories sollicitées	22 % (n = 48)	0 % (n = 0)			
Favorable pour une partie des catégories sollicitées	19 % (n = 43)	19 % (n = 5)			
Défavorable pour toutes les catégories sollicitées	9 % (n = 20)	4 % (n = 1)			

Lorsque la CRAT juge une ou plusieurs études d'incidences insuffisantes ou incomplètes, elle peut proposer au Ministre de l'Environnement d'adresser à l'auteur d'études un avertissement. En 2014, la CRAT n'a adressé aucune demande d'avertissement.

Réf.: CRAT/15/NT.213 29/42



1.5. Les avis remis dans le cadre des procédures définies par le décret relatif au développement rural

En 2014, la CRAT a remis 6 avis relatifs à des programmes communaux de développement rural (PCDR).

Le tableau ci-dessous reprend une synthèse de ces avis.

Commune	Province	Avis de la CRAT					
Commune	Province	Avis	Durée proposée				
Martelange	Lux	Favorable	10 ans				
Meix-Devant-Virton	Lux	Favorable	5 ans				
Gedinne	Namur	Favorable	10 ans				
Bassenge	Liège	Favorable	3 ans				
Dour	Hainaut	Favorable	10 ans				
Durbuy	Lux	Favorable	5 ans				

Le tableau ci-dessous reprend le nombre d'avis sur des opérations de développement rural que la CRAT a remis depuis 1991, année d'entrée en vigueur du décret relatif au développement rural.

Avant 2004		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
78	8	8	14	5	6	11	12	10	16	11	6	185

1.6. Les avis remis dans le cadre des procédures définies par le décret relatif aux parcs naturels

En 2014, la CRAT a remis un avis relatif au projet de création du Parc naturel de Gaume accompagné de son rapport sur les incidences environnementales.

1.7. Les avis remis dans le cadre des procédures définies par le décret relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales

En 2014, la CRAT n'a remis aucun avis en la matière.

1.8. Les avis remis dans le cadre des procédures définies par le décret relatif à la valorisation des terrils

En 2014, la CRAT a remis un avis relatif à la demande de permis de valorisation du terril « site des Viviers » à CHARLEROI (Gilly).

1.9. Programmation annuelle des opérations jugées prioritaires

En date du 13 mars 2014, la CRAT a remis un avis sur la proposition d'utilisation des budgets 2014 consacrés aux outils d'aménagement opérationnels : rénovation et revitalisation urbaines (réf. : CRAT/14/AV.162).

Réf.: CRAT/15/NT.213 30/42



Plutôt que de procéder à un examen des priorités, dossier par dossier, la CRAT estime davantage opportun d'examiner la proposition d'utilisation des budgets 2014 émise par l'Administration et elle prend acte de celle-ci.

Elle attire l'attention sur la nécessité et l'urgence d'identifier les critères discriminants qui devraient servir de guide pour établir la priorité des projets à mettre en œuvre dans le cadre du budget annuel. Dans ce cadre, la Commission insiste pour qu'une évaluation des projets, qui ont fait l'objet d'une opération de revitalisation urbaine ou d'une rénovation urbaine durant ces dix dernières années, soit réalisée en vue de permettre d'établir ces critères. Vu la nature et l'importance de la matière, la CRAT propose que cette évaluation approfondie soit menée, par exemple par la CPDT, et qu'elle y soit associée.

De plus, la CRAT déplore que les crédits d'engagement tant en matière de rénovation que de revitalisation urbaines soient nettement inférieurs aux montants associés aux projets proposés comme priorité 1 par l'Administration.

1.10. Autres avis

En 2014, la CRAT a été sollicitée par la Direction du Développement Rural (DDR) de la DGO3 afin de remettre un avis sur un nouveau modèle de fiche-projet de PCDR suite à l'adoption du décret de Développement rural en date du 11 avril 2014 et de son arrêté d'exécution en date du 12 juin 2014 (réf. : CRAT/14/AV.632).

Réf.: CRAT/15/NT.213 31/42



2. Les représentations externes

La CRAT est représentée dans divers organes extérieurs. Chaque représentant est désigné par le Bureau pour présenter les avis et positions définies par la Commission. Il assure également un retour d'information afin d'enrichir les travaux de la CRAT.

La CRAT est représentée dans les quatre organes suivants :

2.1. La Commission d'avis sur les recours

Conformément à l'article 452/2 du CWATUPE, la CRAT est représentée par deux membres effectifs et deux membres suppléants au sein de la Commission d'avis sur les recours.

Cette commission a pour mission de remettre des avis sur les recours introduits à l'encontre de décisions relatives à des permis d'urbanisme et de lotir.

En 2014, la CRAT est représentée par les membres suivants :

Effectif	Suppléant
Josiane PIMPURNIAUX	Jean-Michel DEGRAEVE
Jacques LEENDERS	Nathalie HENRY

2.2. La Commission d'agrément des auteurs de projets

Conformément à l'article 281 du CWATUPE, la CRAT est représentée par six membres au sein de la Commission d'agrément des auteurs de projet.

Cette commission a pour mission de remettre des avis sur les demandes d'agrément sollicitées par des personnes physiques ou morales ou associations de personnes physiques qui souhaitent élaborer, réviser ou modifier un plan communal d'aménagement, un schéma de structure communal ou un règlement communal d'urbanisme.

En 2014, la CRAT est représentée par les membres suivants :

Francis ALARD	Pierre GOT
Benoît COLIN	Jacques LEENDERS
Araldo FILIPPI	Catherine THIERNESSE

Madame Catherine THIERNESSE a été nommée présidente de cette commission.

Réf.: CRAT/15/NT.213 32/42



2.3. Le comité d'accompagnement des Maisons de l'urbanisme

Conformément à l'article 256/5 du CWATUPE, la CRAT est représentée par un membre au sein du comité d'accompagnement des Maisons de l'urbanisme.

Ce comité a pour mission de rendre un avis sur différents documents relatifs aux Maisons de l'urbanisme (rapport d'activité, agrément, budget...).

La CRAT y est représentée par Monsieur Jeremy HULS, secrétaire-adjoint de la CRAT.

2.4. Le Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable

Conformément à l'article R.5 du Code de l'Environnement, la CRAT est représentée par son Président et un de ses Vice-Présidents au sein du Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable (CWEDD).

Ce Conseil a pour mission de remettre des avis dans différentes matières liées à l'Environnement.

La CRAT est représentée par les membres suivants :

<u>Effectif</u>	Suppléant				
Pierre GOVAERTS	Josiane PIMPURNIAUX (jusqu'au 2/10/2014)				
	Catherine THIERNESSE (depuis le 2/10/2014)				

2.5. Autres représentations

En 2014, la CRAT a également été invitée à participer aux travaux du comité d'accompagnement relatif à la recherche de la conférence permanente du développement territorial (CPDT) qui porte sur la fiscalité et l'aménagement du territoire.

Réf.: CRAT/15/NT.213 33/42



IV. ANNEXES

Les avis remis dans le cadre des procédures définies par le CWATUPE

Les avis remis dans le cadre de la procédure d'évaluation des incidences sur l'environnement au sens du Livre 1er définies par le Code de l'Environnement

Réf.: CRAT/15/NT.213 34/42



Annexe 1 : Les avis remis dans le cadre des procédures définies par le CWATUPE

1. Avis dans le cadre de la procédure de révision de plan de secteur

1.1. Avis sur le projet de contenu de l'étude d'incidences

Intitulé	Plan de secteur	Prov.	Avis
Inscription de zones d'activité économique industrielle et mixte à ARLON et MESSANCY	Sud- Luxembourg	Lux	Favorable
Inscription d'un périmètre de réservation pour canalisation de gaz naturel à LONTZEN	Verviers- Eupen	Liège	Favorable
Inscription d'un périmètre de réservation pour une infrastructure de transport d'énergie (ligne à haute tension souterraine) –entre VISÉ et RAEREN (projet ALEGrO)	Liège- Verviers- Eupen	Liège	Favorable

1.2. Remarques sur la première phase de l'étude d'incidences

Intitulé	Plan de secteur	Prov.	Avis
Inscription d'un périmètre de réservation pour une infrastructure de transport d'énergie (ligne à haute tension souterraine) –entre VISÉ et RAEREN (projet ALEGrO)	Liège- Verviers- Eupen	Liège	Favorable à la poursuite de la procédure

1.3. Remarques sur la deuxième phase de l'étude d'incidences

Intitulé	Plan de secteur	Prov.	Avis
Inscription d'un périmètre de réservation pour une infrastructure de transport d'énergie (ligne à haute tension souterraine) –entre VISÉ et RAEREN (projet ALEGrO)	Liège- Verviers- Eupen	Liège	Favorable à la poursuite de la procédure
Inscription d'une zone agricole et une zone forestière sur le site « Bois de Mâle Plume » à ANDENNE et GESVES	Namur	Namur	Défavorable

Réf.: CRAT/15/NT.213 35/42



1.4. Avis sur le projet de révision de plan de secteur

Intitulé	Plan de secteur	Prov.	Avis
Inscription d'une zone d'extraction et d'un périmètre de réservation pour la réalisation d'un échangeur routier à MONT-SAINT-GUIBERT (Corbais)	Wavre- Jodoigne- Perwez	BW	Favorable sous conditions

- 2. Avis dans le cadre de la procédure « Plan communal d'aménagement »
- 2.1. Avis sur l'exonération du rapport sur les incidences environnementales

Intitulé	Dérogation au plan de secteur	Prov.	Avis
PCA dit « de l'Aliénau » à LIBRAMONT- CHEVIGNY	non	Lux	Favorable

2.2. Avis sur le contenu du rapport sur les incidences environnementales

Intitulé	Dérogation au plan de secteur	Prov.	Avis
PCA n°4 dit « Du Centre Administratif » et sa révision et du PCA n°22 dit « Centre civique » à WAVRE	non	BW	Défavorable
PCA « Extension du parc d'activité économique de Chastrès » à WALCOURT	oui	Namur	Favorable

2.3. Avis sur le projet de plan communal d'aménagement

Intitulé	Dérogation au plan de secteur	Prov.	Avis
PCA dit « Bièvre-centre » à BIEVRE	non	Namur	Favorable sous conditions
PCA dit « De l'Aliénau » à LIBRAMONT- CHEVIGNY	non	Lux	Favorable

Réf.: CRAT/15/NT.213 36/42



3. Avis dans le cadre de la procédure « Site à réaménager »

3.1. Avis sur le projet de périmètre du site à réaménager

Intitulé	Prov.	Avis
SAR/NI1c dit « Fabelta (Tubize plastiques) et Gralex (Socol) » à TUBIZE	BW	Favorable
SAR/LG252 dit « Caserne militaire » à BLEGNY	Liège	Favorable
SAR/LG7b dit « Taille de verre du Val Saint-Lambert » à SERAING	Liège	Favorable
SAR/NI78 dit « Entreprise de travaux publics et privés SOTUCO » à TUBIZE	BW	Favorable
SAR/CH94 dit « Grand Ban, fonderie Demoulin et charbonnages » à FARCIENNES	Hainaut	Favorable
SAR/AV55 dit « Dépôt Lebon-Verscheure et scierie Bouvy » à SAINT-LEGER	Lux	Favorable
SAR/ALE112 dit « Ancienne chicorée Lucas » à BRUGELETTE	Hainaut	Favorable
SAR/CH149 dit « Carrefour Albert 1er » à FARCIENNES	Hainaut	Favorable
SAR/LS73 dit « Atelier Faveta » à LA LOUVIERE	Hainaut	Favorable
SAR/LG157 dit « J.V.M. Béton (Lileutige) » à SPRIMONT	Liège	Favorable
SAR/TC114 dit « Maison communale, centre culturel et hall de sport » à THUIN (Thuillies)	Hainaut	Favorable
SAR/TLP127a dit « Gare de Bernissart » à BERNISSART	Hainaut	Favorable
SAR/NA155 dit « Garage-atelier, hôtel restaurant, bureaux et garages » à GEMBLOUX	Namur	Favorable
SAR/LG257 dit « Sartel » à OUPEYE (Houtain-Saint-Siméon)	Liège	Favorable
SAR/LG222 dit « Ancienne gare de marchandises et terrain Electrabel » à LIEGE (Bressoux)	Liège	Favorable
SAR/NI57 dit « centrale électrique d'Oisquercq » à TUBIZE (Oisquercq)	BW	Défavorable
SAR/LS289 dit « Porcherie Sita » à MANAGE	Hainaut	Favorable
SAR/MB274 dit « centre commercial Aldi, Eurounic » à MONS (Jemappes)	Hainaut	Favorable
SAR/LG254 dit « Darse de Coronmeuse » LIEGE	Liège	Favorable
SAR/MB273 dit « école communale et conciergerie » à MONS (Jemappes)	Hainaut	Favorable
SAR/AV54 dit « Garages communaux (arrière de la maison Vidrequin) » à HABAY	Lux	Favorable
SAR/SMV32 dit « Papeterie Intermills » à MALMEDY	Liège	Favorable
SAR/MB277 dit « Les câbleries de Dour » à DOUR	Hainaut	Favorable
SAR/LG217 dit « Théâtre de la Place » à LIEGE	Liège	Favorable
SAR/DCR89 dit « Etablissements Cornet » à ROCHEFORT	Namur	Favorable
SAR/BLN13 dit « Atelier SNCB » à BERTRIX	Lux	Favorable
SAR/LS297 dit « Senne autobus (Autobus Brainois) » à BRAINE-LE-COMTE	Hainaut	Favorable
SAR/TLP218 dit « Société Dunlop » à TOURNAI	Hainaut	Favorable
SAR/DCR124 dit « Parc résidentiel Les Respes » à ANHEE (Denée)	Namur	Favorable

3.2. Information sur l'avant-projet de travaux d'aménagement du site à réaménager

La CRAT a reçu, pour information, plusieurs dossiers relatifs à des avant-projets de travaux d'aménagement de sites à réaménager.

Réf.: CRAT/15/NT.213 37/42



4. Avis dans le cadre de la procédure « Site de réhabilitation paysagère et environnementale » (SRPE)

4.1. Avis sur le projet du SRPE

Intitulé		Avis
SRPE/LG208 dit « Alvi » à BEYNE-HEUSAY (Queue-du- Bois)	Liège	Favorable
SRPE/ALE109 dit « Sucrerie de Brugelette » à BRUGELETTE	Hainaut	Favorable
SRPE/VE164 dit « City-station » à VERVIERS	Liège	Défavorable

5. Avis dans le cadre de la procédure « Revitalisation urbaine »

Intitulé	Prov.	Avis
Revitalisation urbaine dite « Site des anciens abattoirs de Bomel » à NAMUR	Namur	Favorable
Revitalisation urbaine dite « Miroiterie Hanin » à MARCHE- EN-FAMENNE	Lux	Favorable sous conditions
Revitalisation urbaine dite « Ancienne papeterie Intermills » à MALMEDY	Liège	Favorable sous conditions
Revitalisation urbaine dite « Rive droite » à TOURNAI	Hainaut	Défavorable
Revitalisation urbaine dite « Rive droite » à TOURNAI (2ème passage)	Hainaut	Favorable

6. Avis dans le cadre de la procédure « Rénovation urbaine »

Intitulé	Prov.	Avis
Rénovation urbaine du quartier « Centre » à PERWEZ	BW	Favorable sous conditions
Rénovation urbaine du quartier « Centre » à FARCIENNES	Hainaut	Favorable
Rénovation urbaine du quartier « Centre » à ANDERLUES	Hainaut	Favorable
Rénovation urbaine du quartier « Centre » à MORLANWELZ	Hainaut	Favorable
Rénovation urbaine du quartier « Ville haute » à THUIN	Hainaut	Favorable

Réf.: CRAT/15/NT.213 38/42



Annexe 2 : Les avis remis dans le cadre de la procédure d'évaluation des incidences sur l'environnement au sens du Livre 1er définies par le Code de l'Environnement

		Tuno do	Catégorie		Avis	
Intitulé 	Province	Type de permis	de projet	Auteur agréé	Opportunité du projet	Qualité EIE
Magasin IKEA et l'extension du centre commercial des Grands Prés à MONS	Hainaut	Unique	1	CSD Ingénieurs+	Favorable	Bonne
Parc de quatre éoliennes à FERRIERES	Liège	Unique	4	AIB-Vinçotte	Défavorable	Bonne
Lotissement « Fontaine Domalus » à SERAING (Boncelles)	Liège	Urbanisation	2	Pissart s.a.	Défavorable	Satisfaisante
Recours - parc de quatre éoliennes à QUEVY (Aulnois-Blaregnies)	Hainaut	Unique	4	SGS Belgium	Favorable	Bonne
Recours - parc de douze éoliennes à LOBBES et MERBES-LE-CHÂTEAU	Hainaut	Unique	4	CSD Ingénieurs+	Favorable	Bonne
Reconversion du site MCB en centre commercial à AWANS	Liège	Unique	1	Pissart s.a.	Favorable	Satisfaisante
Recours - parc de neuf éoliennes à HANNUT (Thisnes)	Liège	Unique	4	CSD Ingénieurs+	Défavorable	Satisfaisante
Installation d'un atelier pilote de production d'additifs destinés aux huiles lubrifiantes pour l'aviation chez STPC à TOURNAI (Froyennes)	Hainaut	Unique	5	INCITEC	Favorable	Bonne
Station-service et un dépôt de carburants à QUEVY	Hainaut	Unique	5	IRCO	Favorable	Bonne
Parc de huit éoliennes à LA LOUVIERE	Hainaut	Unique	4	CSD Ingénieurs+	Favorable	Bonne
Construction de 65 logements à WALCOURT (Thy-le-Château)	Namur	Urbanisme	2	JNC – AWP	Favorable	Bonne
Recours - parc de six éoliennes à TOURNAI (Esplechin)	Hainaut	Unique	4	CSD Ingénieurs+	Favorable	Bonne
Parc de trois éoliennes à MESSANCY	Lux	Unique	4	CSD Ingénieurs+	Favorable	Bonne
Parc de cinq éoliennes à PERUWELZ et BELOEIL	Hainaut	Unique	4	CSD Ingénieurs+	Favorable	Bonne
Parc de quinze éoliennes à VILLERS-LE-BOUILLET, WANZE et VERLAINE	Liège	Unique	4	CSD Ingénieurs+	Favorable	Bonne
Parc de huit éoliennes à HERON	Liège	Unique	4	CSD Ingénieurs+	Favorable	Bonne
Parc de dix éoliennes à WASSEIGES	Liège	Unique	4	SGS Belgium	Défavorable	Bonne
Recours - parc de huit éoliennes à CHASTRE	BW	Unique	4	CSD Ingénieurs+	Défavorable	Bonne
Extension d'un magasin Colruyt à ATH	Hainaut	Unique	1	ABV Environnement	Favorable	Bonne
Lotissement « Wéra » à GRACE-HOLLOGNE (Grâce-Berleur)	Liège	Lotir	2	CSD Ingénieurs+	Défavorable	Bonne
Dépôt de produits pétroliers à LIEGE	Liège	Unique	5	INCITEC	Favorable	Bonne



		Type de	Catégori		Avis	
<i>Intitulé</i>	Province	permis	e de projet	Auteur agréé	Opportunité du projet	Qualité EIE
Recours - parc de huit éoliennes à TINLOT	Liège	Unique	4	CSD Ingénieurs+	Favorable	Bonne
Recours - parc de neuf éoliennes à ESTINNES	Hainaut	Unique	4	SGS Belgium	Défavorable	Bonne
Recours - parc de six éoliennes à FERNELMONT et HERON	Liège	Unique	4	CSD Ingénieurs+	Favorable	Bonne
Karting à BOUILLON	Lux	Unique	1	EurECO	Favorable	Bonne
Co-incinération de déchets de bois non dangereux dans une chaudière biomasse existante à WANZE	Liège	Unique	5	Esher	Favorable	Satisfaisante
Centre technologique à OTTIGNIES – LOUVAIN-LA-NEUVE	BW	Unique	1	Stratec	Favorable	Bonne
Parc de cinq éoliennes à TOURNAI (Mourcourt et Melles)	Hainaut	Unique	4	IRCO	Favorable	Bonne
Exploitation de la carrière de Barry à TOURNAI	Hainaut	Unique	3	INCITEC	Favorable	Bonne
Excavation du Terril du Hénâ à FLEMALLE (Awirs)	Liège	Unique	3	AIB-Vinçotte	Favorable	Bonne
Recours - parc de treize éoliennes à THUIN et HAM-SUR-HEURE- NALINNES	Hainaut	Unique	4	CSD Ingénieurs+	Favorable	Bonne
Recours - parc de dix éoliennes à LEUZE-EN-HAINAUT	Hainaut	Unique	4	SGS Belgium	Favorable	-
Lotissement « A Mouche-d'Ethe » à ETALLE	Lux	Urbanisation	2	Impact	Favorable	Bonne
Recours - parc de six éoliennes à ESTAIMPUIS	Hainaut	Unique	4	CSD Ingénieurs+	Favorable	Bonne
Construction et exploitation d'un complexe hospitalier à CHARLEROI (Gilly)	Hainaut	Unique	2	Stratec	Favorable	Bonne
Plans modificatifs - reconversion du site MCB en centre commercial à AWANS	Liège	Unique	1	Pissart s.a.	Favorable	Satisfaisante
Parc de six éoliennes à AYWAILLE (Piromboeuf)	Liège	Unique	4	AIB-Vinçotte	Favorable	Bonne
Construction et exploitation d'un complexe commercial à WAREMME	Liège	Unique	1	Aster consulting	Favorable	Satisfaisante
Renouvellement des autorisations d'exploiter de la cimenterie CCB à TOURNAI	Hainaut	Unique	5	INCITEC	Favorable	Bonne
Mise en conformité d'une installation de fabrication d'émulsion non allégée à ANTOING	Hainaut	Unique	5	INCITEC	Favorable	Bonne
Parc de huit éoliennes à LIERNEUX et VIELSALM	Liège	Unique	4	Sertius SCRL	Défavorable	Satisfaisante
Parc de trois éoliennes à THIMISTER-CLERMONT	Liège	Unique	4	CSD Ingénieurs+	Favorable	Bonne
Régularisation et extension d'une surface commerciale « Intermarché » à MOUSCRON	Hainaut	Unique	1	Pissart s.a.	Favorable	Bonne
Complément d'étude - construction de 92 logements entre les rues Harkay et du Fossé à FLEMALLE	Liège	Urbanisme	2	PLURIS	Favorable	Insatisfaisante
Parc de sept éoliennes à HABAY-LA-NEUVE	Lux	Unique	4	SERTIUS	Favorable	Satisfaisante
Parc de six éoliennes à OUFFET	Liège	Unique	4	CSD Ingénieurs+	Défavorable	Bonne
Parc de cinq éoliennes à MODAVE	Liège	Unique	4	SERTIUS	Favorable	Satisfaisante

Réf.: CRAT/15/NT.213 40/42



		Type de	Catégori		Avis	
Intitulé	Province	permis	e de projet	Auteur agréé	Opportunité du projet	Qualité EIE
Recours - parc de sept éoliennes à ANTOING, BRUNEHAUT et TOURNAI	Hainaut	Unique	4	CSD Ingénieurs+	Favorable	Bonne
Extension d'un centre de formation à la pratique du golf à PEPINSTER	Liège	Urbanisme	1	EurECO	Favorable	Bonne
Transformation et extension d'une surface commerciale « Colruyt » à HERSTAL	Liège	Unique	1	ABV Environnement	Favorable	Bonne
Construction d'une canalisation pour le transport d'oxygène gazeux à BASSENGE, JUPRELLE et OUPEYE	Liège	Urbanisme	4	AEP	Favorable	Bonne
Extension de la carrière dite du « Bois du Prince » à SAINT-GHISLAIN (Hautrage)	Hainaut	Unique	2	INCITEC	Favorable	Bonne
Maintien en activité d'un dépôt d'hydrocarbures à SAINT-VITH	Liège	Unique	5	IRCO	Favorable	Bonne
Plans modificatifs - commerce Colruyt à Boncelles (SERAING)	Liège	Unique	1	PISSART s.a.	Favorable	-
Plans modificatifs - parc de 8 éoliennes en extension d'un parc existant à QUEVY	Hainaut	Unique	4	CSD Ingénieurs+	Favorable	Bonne

Réf.: CRAT/15/NT.213 41/42



CRAT (Commission régionale d'aménagement du territoire)

Rue du Vertbois, 13c

4000 Liège

Tél.: 04/232.98.97 Fax: 04/232.98.50

E-mail: benoit.brassine@cesw.be

Le Rapport d'activités 2014 a été approuvé par l'Assemblée générale du 13 novembre 2015

Réalisation du rapport d'activités 2014 : Benoît BRASSINE, Secrétaire Isabelle HUYSMANS, Secrétaire administrative

Réf.: CRAT/15/NT.213 42/42